



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2023
Français
Original : anglais

Situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2640 \(2022\)](#) du 29 juin 2022, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2023 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à ladite résolution. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux survenus au Mali depuis la publication du précédent rapport ([S/2023/21](#)), en date du 6 janvier 2023.

2. Dans l'ensemble du rapport, l'accent est mis sur les quatre paramètres essentiels à l'exécution du mandat de la MINUSMA, tels que présentés dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la Mission ([S/2023/36](#)). Ces paramètres sont les suivants : a) l'avancement de la transition politique, conformément au chronogramme électoral publié par les autorités de transition ; b) les progrès accomplis dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ; c) la liberté de circulation, y compris pour les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance essentiels à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix ; d) la capacité d'exécuter l'intégralité du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, y compris les dispositions relatives aux droits humains.

II. Principaux faits nouveaux sur le plan politique

3. La période considérée a été marquée par les nouveaux progrès accomplis dans le processus de transition, l'impasse dans laquelle l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (ci-après « l'accord de paix ») et le lancement officiel de la stratégie de stabilisation des régions du centre du Mali arrêtée par le Gouvernement.

A. Transition politique

4. Le 27 janvier, le Président de la transition, le colonel Assimi Goïta, a nommé les 72 personnes, dont 15 femmes (soit 20,83 %), composant la Commission qu'il a créée par décret le 19 décembre 2022 et chargée d'examiner et de finaliser le projet de constitution. Des membres des autorités de transition et d'autres institutions, d'anciens responsables gouvernementaux et des représentants de syndicats, de partis



politiques et de la société civile siègent à la Commission. Le 27 février 2023, à l'issue de ses délibérations, la Commission a remis le texte du projet de constitution révisé et son rapport de fin de mission au Président de la transition. Le 20 mars, le Président de la transition a présenté le projet de constitution aux acteurs politiques, aux forces vives de la nation, dont des représentants des partis politiques, de la société civile et des groupes armés signataires, et aux chefs traditionnels. Il a également demandé à l'ensemble des parties prenantes de contribuer à la vulgarisation du projet de constitution.

5. Parmi les dispositions clés du nouveau texte, on mentionnera les suivantes : la possibilité d'engager une procédure de destitution du Président pour trahison ; l'interdiction faite aux députés de changer de parti politique, c'est-à-dire qu'un membre du Parlement qui démissionnerait de son parti serait automatiquement déchu de son mandat de député et que l'adhésion à un autre parti politique vaut démission ; la possibilité pour les citoyens de saisir le Conseil supérieur de la magistrature et la Cour constitutionnelle ; le principe de bonne gouvernance ; la laïcité ; l'affirmation de la lutte contre la corruption ; l'octroi du statut de langues officielles aux langues nationales, le français devant une langue de travail ; la mobilisation générale des citoyens en cas de nécessité. Par ailleurs, le projet de constitution révisé fait référence à des éléments figurant dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment à la mise en place de la deuxième chambre du Parlement et à la reconnaissance du rôle des autorités traditionnelles et des modes alternatifs et traditionnels de règlement des différends.

6. Le 27 janvier, alors que la version finale du projet de constitution était en cours d'élaboration, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), qui avait au départ accepté de participer au processus de révision constitutionnelle, est revenue sur sa décision au motif que le processus de paix était dans une impasse. Le lendemain, la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko et la Convergence pour le développement du Mali ont publié des déclarations dans lesquelles elles se disaient opposées à cette révision. De son côté, le 2 février, le Cadre de partis et regroupements politiques pour le retour à l'ordre constitutionnel, qui a participé aux travaux de la Commission, a plaidé en faveur d'une révision minimale de la Constitution en vigueur, préférable selon lui à une révision complète de la Constitution.

7. Après que le projet de constitution a été remis au Président de la transition le 27 février, d'autres parties prenantes ont fait des déclarations. Le 2 mars, la Ligue islamique des imams du Mali a publié une déclaration dans laquelle elle s'est opposée à ce que la laïcité devienne une caractéristique de l'État malien. Le 4 mars, le Parti pour la renaissance nationale a dit déplorer la concentration excessive du pouvoir entre les mains de la présidence envisagée dans le projet de constitution et l'absence de consensus national à l'appui du processus. De leur côté, l'Union nationale des travailleurs du Mali et d'autres mouvements sociopolitiques se sont déclarés pleinement favorables au projet de texte.

8. Le 10 mars, les autorités de transition ont annoncé le report du référendum constitutionnel jusqu'à nouvel ordre et préciser que ce report tenait au fait qu'elles souhaitent appliquer les recommandations des Assises nationales de la refondation, et assurer notamment la pleine mise en œuvre opérationnelle de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE), et la mise en place de ses antennes régionales ainsi que la vulgarisation du projet de réforme constitutionnelle. La nouvelle date sera communiquée à l'issue de consultations avec l'AIGE et les parties concernées.

9. Les autorités de transition ont pris des mesures en vue de faciliter la tenue des élections. Le 10 janvier, le Président de la transition a installé dans leurs fonctions les

15 membres de l'AIGE, dont quatre femmes (soit 26,6 % des membres). L'AIGE s'est ensuite employée à mettre en place ses antennes locales (coordinations) et notamment à recruter environ 3 000 membres du personnel. Par ailleurs, le 14 mars, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a consulté les parties concernées au sujet des modalités de nomination des représentants des pouvoirs publics qui siégeront dans les coordinations de l'AIGE.

10. La MINUSMA a recruté 182 agents électoraux, dont 56 femmes (soit 30,77 %) qui ont suivi une formation, du 6 au 10 février, avant d'être affectés à travers le pays. Un groupe de travail conjoint a été créé afin que l'AIGE et la MINUSMA coordonnent les questions liées à l'appui technique et logistique à apporter en vue des élections. Par ailleurs, l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, composée de la MINUSMA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a fourni au Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et à la Cour constitutionnelle une assistance technique, du matériel informatique et des véhicules d'une valeur de 2 millions de dollars. Un appui au renforcement des capacités de 16 organisations de la société civile est actuellement apporté en vue d'informer les électeurs, de prévenir les violences liées aux élections et de promouvoir les questions de genre dans le cadre des élections. Dans le même temps, des centres de gestion de crise tenus par des femmes ont été créés dans les régions de Kayes, de Ségou, de Sikasso et de Koulikoro afin de faciliter la participation des femmes aux élections.

11. Le 28 février, le Conseil national de transition a adopté des modifications apportées à la loi électorale de juin 2022. Les modifications avaient été proposées par le Gouvernement à l'issue de consultations tenues le 12 janvier entre le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, d'une part, et, d'autre part, des partis politiques et des organisations de la société civile. Plus précisément, le Gouvernement a proposé que les élections aient lieu trois mois après l'installation des bureaux de coordination de l'AIGE, que les membres des Forces de défense et de sécurité maliennes aient la possibilité de voter par anticipation afin qu'ils puissent accomplir leur mission de sécurisation des bureaux de vote le jour du scrutin, que les modalités de vote pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays soient précisées, que la carte nationale biométrique sécurisée fasse office de carte d'électeur et que les listes électorales soient mises à jour conformément aux six lois sur la réorganisation territoriale et administrative adoptées le 19 février 2022 (S/2023/21, par. 8) et promulguées le 13 mars 2023.

12. En vertu de ces lois, le pays compte 19 régions, 168 cercles, 472 arrondissements et 859 communes ainsi que le district de Bamako. Les textes de loi prévoient, entre autres, la création de circonscriptions administratives déconcentrées (régions, cercles et arrondissements) dans l'ensemble du pays et la délimitation des frontières administratives des nouvelles régions de Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza et Bandiagara.

13. Dans ce contexte, une nouvelle dynamique a été observée dans le paysage politique. Le 5 janvier, le Président de l'Assemblée nationale en exercice lors du coup d'État d'août 2020, Moussa Timbiné, a démissionné du Rassemblement pour le Mali et créé un nouveau mouvement politique appelé Convergence 2023. Le 28 janvier, le Président de l'Union pour la République et la démocratie, Gouagnon Coulibaly, a annoncé la formation d'une plateforme politique dénommée Coalition pour un nouveau Mali. Le même jour, l'ancien Ministre de l'agriculture, Moulaye Ahmed Boubacar, a lancé un nouveau parti politique, le Parti malien du travail et de la refondation. Le 20 février, 12 entités, dont Espérance Nouvelle Jigiya Kura, dirigée par l'ancien Ministre des sports et Président de la Convergence pour le développement

du Mali, Housseini Amion Guindo, et la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko ont annoncé la création d'une coalition appelée la Coordination des organisations de l'appel du 20 février 2023 pour sauver le Mali.

14. Les autorités de transition n'ont pas autorisé la tenue de réunions du Cadre de partis et regroupements politiques pour le retour à l'ordre constitutionnel et d'Espérance Nouvelle Jigiya Kura initialement prévues le 4 et le 25 février, respectivement, pour des raisons de sécurité d'après ce qui a été rapporté. Le 20 février, des inconnus ont saccagé la Maison de la presse lors d'une réunion de l'Appel citoyen pour la réussite de la transition. Condamnant cet acte, qu'elles ont qualifié de violation de la liberté d'expression, certaines parties ont demandé aux autorités de transition d'ouvrir une enquête et de traduire les auteurs en justice. La Commission nationale des droits de l'homme a rappelé l'obligation faite à l'État de promouvoir le respect des droits et libertés fondamentaux et demandé instamment aux médias et à la population de s'abstenir d'inciter à la haine et à la violence.

15. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales de la refondation relatives aux réformes, les 7 et 8 février, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a organisé, avec l'aide de la MINUSMA, un atelier à l'intention de représentants de l'administration publique centrale et régionale et des autorités locales afin que le cadre politique national d'administration territoriale soit approuvé avant d'être soumis au Conseil des Ministres. De même, l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral a aidé le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille à organiser à Bamako, du 28 février au 4 mars, un séminaire de haut niveau en vue d'élaborer un document d'orientation pour la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des réformes politiques et institutionnelles.

16. Le 18 février, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a convoqué un sommet extraordinaire en marge de la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba afin d'examiner, entre autres, les transitions en cours au Burkina Faso, en Guinée et au Mali. Dans le communiqué final¹, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO a décidé de maintenir les sanctions visant actuellement les trois pays et d'imposer des interdictions de voyager à des membres des gouvernements et autres hauts responsables des trois pays. Cette décision a été prise comme suite à la demande conjointe que les trois pays avaient soumise le 9 février afin que l'Union africaine et la CEDEAO lèvent les sanctions et autres restrictions qu'elles leur avaient imposées.

17. Du 20 au 22 février, le Médiateur de la CEDEAO et ancien Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, s'est rendu au Mali pour se faire une idée de l'état d'avancement de la transition. Il a rencontré les membres du comité de suivi local de la transition et, avec eux, a tenu des consultations avec le Ministre des affaires étrangères, la Commission de suivi du calendrier des réformes politiques et institutionnelles ainsi qu'avec le Président de la transition. Le Médiateur a brièvement pris la parole devant les représentants de partis politiques et des acteurs de la société civile lors d'une réunion présidée par le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation. Les autorités de transition ont informé le Médiateur des progrès accomplis depuis juillet 2022, tout en admettant que du retard avait été pris dans

¹ Voir (en anglais) https://ecowas.int/wp-content/uploads/2023/02/ENG_Final-Communique-Addis-Ext.Ord_-Summit-English7123.pdf.

l'exécution de certaines activités essentielles, tels la mise en place de l'AIGE au niveau local et le processus constitutionnel. Le Médiateur a pris note avec satisfaction des progrès accomplis et a demandé instamment aux autorités de tenir le cap de façon à ce que l'ordre constitutionnel soit rétabli avant mars 2024, comme elles s'y étaient engagées auprès de la CEDEAO.

B. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

18. Après que les mouvements signataires ont suspendu leur participation aux mécanismes d'application de l'accord de paix en décembre, des initiatives ont été prises en vue de sortir de l'impasse. Les 9 et 10 janvier, le Ministre algérien des affaires étrangères, Ramtane Lamamra, s'est rendu à Bamako afin de s'entretenir avec les autorités maliennes, notamment avec le Président de la transition, ainsi qu'avec les mouvements signataires, au sujet de la voie à suivre. Le 15 janvier, le Ministre malien des affaires étrangères, Abdoulaye Diop, et le Ministre malien de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion sociale, le colonel-major Ismaël Wagué, ont rencontré le Président de la République algérienne, Abdelmadjid Tebboune, et M. Lamamra à Alger. À la suite de ces rencontres, le 24 janvier, les autorités maliennes ont proposé que la septième session de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord soit organisé avant la mi-février en vue de donner les assurances nécessaires à toutes les parties concernées. La session en question n'a pas encore eu lieu car des discussions sont en cours afin que, au préalable, les mouvements signataires participent de nouveau aux mécanismes de suivi et d'application de l'accord de paix.

19. Le 1^{er} février, la Médiation internationale a rencontré la direction de la CMA à Kidal, où cette dernière a une nouvelle fois demandé qu'une réunion soit organisée en terrain neutre en vue de discuter de la viabilité de l'accord de paix et que la participation de la Médiation internationale soit plus active, conformément à l'article 52 de l'accord de paix. Le Gouvernement a cependant émis des réserves au sujet de la tenue de discussions sur l'accord de paix en dehors du territoire malien. Le 13 février, la Médiation internationale a rencontré la Plateforme et les Mouvements de l'inclusivité à Bamako. Le 14 février, elle a été reçue par M. Wagué. Le 20 février, elle a demandé instamment aux parties de faire preuve d'un engagement renouvelé et de s'abstenir de faire toute déclaration ou de commettre tout acte de nature à compliquer davantage la situation et les efforts déployés afin qu'une session de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord soit organisée au plus tôt. Du 20 février au 3 mars, les responsables de la CMA et de la Plateforme se sont rendus en Algérie. Ils ont été reçus par M. Tebboune et M. Lamamra. À cette occasion, la CMA et la Plateforme, sous l'égide du Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement, ont annoncé qu'une vaste opération de sécurité serait menée afin de protéger la population contre les groupes extrémistes et terroristes dans les régions du nord du Mali. Le Gouvernement a estimé que cette initiative constituait une violation de l'accord de paix et a averti qu'elle risquait de nuire au processus de paix.

20. L'impasse persistante a également retardé l'élaboration du plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour 2022-2024. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et la MINUSMA ont néanmoins continué de s'occuper des aspects opérationnels, notamment de la remise en état des infrastructures existantes dans les sites de désarmement, démobilisation et réintégration et la gestion des questions liées au domaine médical, aux transports et à la formation, en prévision du lancement du processus global de désarmement, démobilisation et réintégration. La Commission a également poursuivi ses efforts visant à faciliter la réinsertion socioéconomique des ex-combattants et du personnel associé. Du 13 au 28 février, elle a commencé à

organiser l'ouverture de camps à Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou destinés à accueillir 900 femmes associées à des groupes armés.

21. La MINUSMA a continué d'exécuter des projets de lutte contre la violence de proximité visant à ce que la population soutienne le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le processus d'intégration et à prévenir le recrutement de jeunes à risque par les groupes armés. Au total, 35 projets sont en cours dans les régions de Gao, de Kidal, de Mopti et de Tombouctou ; 26 342 personnes, dont 12 242 femmes (soit 46,47 %), devraient en bénéficier. Ces projets sont axés sur la formation professionnelle, le système d'eau, l'agriculture, la remise en état des infrastructures de base et les activités génératrices de revenus.

C. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays

22. Le 17 mars, à Mopti, le Premier Ministre, Choguel Kokalla Maïga, a officiellement lancé la stratégie de stabilisation des régions du centre du Mali. Sur le plan opérationnel, le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise du Centre s'est employé en priorité à renforcer ses capacités, notamment à mobiliser les ressources nécessaires et à renforcer la coordination entre les ministères d'exécution concernés et entre ces ministères et les gouverneurs des cinq régions du centre, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et les partenaires techniques et financiers encadrant la mise en œuvre. L'application du plan d'action triennal (2022-2024) de la stratégie coûtera 956,1 milliards de francs CFA d'Afrique de l'Ouest ; le financement sera assuré au moyen de ressources nationales (205,5 milliards de francs CFA) et de la mobilisation des partenaires techniques et financiers (750,6 milliards de francs CFA, soit 75 % du montant total). Le secrétariat permanent a mené diverses activités de suivi et fait plusieurs états des lieux, notamment en ce qui concerne l'affectation de responsables élus et de responsables locaux, la réouverture d'écoles et le fonctionnement des services sociaux et des services de santé.

23. Les autorités régionales ont elles aussi pris des mesures afin de faire avancer l'application de la stratégie. À Mopti, le Gouverneur a défini des mesures prioritaires pour la région, axées sur la cohésion sociale, l'accès aux services sociaux de base et l'extension de l'administration publique. À San, le Gouverneur a lancé une campagne visant à faire connaître une loi pastorale encadrant les activités liées au pastoralisme et à la transhumance. Le Gouverneur de la région de Bandiagara a déclaré la ville zone d'interdiction des armes.

24. La MINUSMA a continué de collaborer avec le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise du Centre et facilité la mise en place du mécanisme de coordination interministérielle nationale et des comités régionaux du secrétariat permanent. Elle a financé deux projets ayant trait à la remise en état de la préfecture de San et au lancement et à la diffusion de la stratégie. Le premier projet devrait améliorer les conditions de travail des 33 fonctionnaires de l'administration de la région, où vivent environ 335 000 personnes. Afin de promouvoir la participation des femmes à l'élaboration des politiques, la MINUSMA a organisé deux ateliers, à l'intention de 60 femmes et jeunes, à Mopti du 21 au 23 février et à Ségou du 28 février au 2 mars. À la suite d'une campagne de sensibilisation sur le rôle que les commissions foncières peuvent jouer dans la promotion de la cohésion sociale et du règlement des conflits qui a pris fin en 2022, la MINUSMA a facilité la création de 143 commissions foncières.

25. La MINUSMA a soutenu financièrement la création d'un centre de formation local pour les jeunes dans la région de San afin de soutenir l'action que le

Gouvernement mène en vue de prévenir et combattre l'extrémisme violent. Du 2 au 11 janvier, elle a organisé trois ateliers sur la prévention de l'extrémisme violent à l'intention de 150 jeunes et femmes jouant un rôle moteur à Bla, à San et à Ségou. Elle facilite également la construction d'un centre régional pour les jeunes et d'une maison de retraite.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité et intervention de la MINUSMA

26. Les conditions de sécurité au Mali demeurent précaires. Les régions de Gao et de Ménaka sont toujours l'épicentre des hostilités entre l'État islamique du Grand Sahara et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin qui entraînent, en plus des atteintes et menaces dont les civils sont victimes, des déplacements massifs de populations. Des éléments extrémistes ont également poursuivi les attaques dans le centre du pays. Des attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été signalées en janvier et en février dans les régions de Kayes et de Koulikoro.

27. Malgré ces attaques, les Forces armées maliennes ont maintenu la cadence des opérations. Le 25 janvier, dans un communiqué, le Ministre de la défense a déclaré que, depuis le 3 décembre, les forces armées maliennes avaient menées 62 missions offensives, dont 22 opérations aéroportées, 20 missions de reconnaissance offensive, 17 frappes aériennes et 3 frappes d'artillerie dans différentes parties du Mali, notamment dans les régions du centre.

28. L'insécurité continue de limiter la présence des autorités publiques. En janvier, 110 (soit 44 %) des 245 représentants des autorités administratives (gouverneurs, préfets et sous-préfets) avaient pris leurs fonctions dans les régions du centre et du nord du pays. Tous les gouverneurs se trouvaient dans leur lieu d'affectation, mais seuls 67 % des préfets et 38 % des sous-préfets étaient en poste.

29. Pour aider les Forces de défense et de sécurité maliennes à faire face aux problèmes de sécurité actuels, la MINUSMA a organisé, du 16 janvier au 24 février à Bamako, des formations à l'intention de 56 sous-officiers de gendarmerie axées sur diverses compétences telles que la protection des hautes personnalités, la gestion des foules, la détection d'engins explosifs improvisés, la protection des droits humains, le renseignement tactique, la sécurité des élections et le secourisme au combat. Ces formations seront par la suite proposées à Mopti. Face aux attaques persistantes à l'engin explosif improvisé menées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, de janvier à mars, le Service de la lutte antimines a proposé cinq cours de formation suivis par 18 officiers d'état-major et 33 autres membres des Forces de défense et de sécurité maliennes. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'impunité, la MINUSMA a remis au groupe d'enquête malien spécialisé dans la lutte antiterroriste 23 rapports de criminalistique et preuves scientifiques concernant des affaires relatives à des attaques à l'engin explosif improvisé dont la Mission avait été la cible entre avril 2021 et juin 2022.

30. La MINUSMA a proposé une formation et du matériel spécialisés en matière de sécurité à des agents pénitentiaires travaillant à Bamako, Gao, Mopti et Tombouctou. Elle a également apporté une assistance technique en vue d'améliorer les conditions de détention dans des établissements pénitentiaires à Gao, Mopti et Tombouctou conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Dans le cadre du fonds d'affectation spéciale de la MINUSMA, 36 propositions de projet d'un montant total de 27 millions de dollars ont été retenues en vue de faciliter la tenue d'élections présidentielle et législatives crédibles et inclusives ainsi que le renforcement des institutions dans des

secteurs essentiels tels que l'état de droit, la promotion du dialogue et les droits humains.

Nord du Mali

31. Dans la région de Gao, Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara s'affrontent pour étendre leur mainmise sur les territoires et les ressources et ordonnent aux populations locales de partir sous peine de représailles. Selon la Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire, depuis le 31 décembre 2022, 3 808 ménages, soit 16 824 personnes, sont arrivées à Gao. Le 10 janvier, des extrémistes qui seraient affiliés à Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin ont attaqué les villages de Egaf-narodj et de I-n-Tillit, dans le cercle de Gao, et enlevé trois civils avant d'ordonner aux habitants de partir. Le lendemain, la MINUSMA a activé un dispositif d'alerte rapide afin de faire face aux menaces. Néanmoins, les autorités locales n'ont pas accordé d'autorisation de vol pour des opérations visant à recueillir des informations et l'accès terrestre a dans un premier temps été limité du fait de restrictions liées à des opérations militaires. Le 12 janvier, six camions à bord desquels se trouvaient 118 femmes sont arrivés dans la ville de Gao depuis I-n-Tillit et, le 16 janvier, au moins 438 familles de I-n-Tillit et des villages environnants ont trouvé refuge dans les différents camps de déplacés. Le 19 janvier, une patrouille de reconnaissance de la MINUSMA à destination de I-n-Tillit et de Dorey a constaté que seul un petit nombre d'hommes civils se trouvaient à I-n-Tillit et à Dorey et que ceux-ci se préparaient à partir. Le 23 février, une autre patrouille de reconnaissance de la Mission près de Doro, dans la commune d'I-n-Tillit, a fait des observations similaires.

32. Le 2 février, des attaques menées par l'État islamique du Grand Sahara dans le village de Dorey ont entraîné une nouvelle vague de déplacements. Les assaillants ont tué deux hommes et ont ordonné à la population de quitter le village. Ils ont également saccagé et incendié des commerces et détruit le château d'eau. Le 3 février, une patrouille terrestre de la MINUSMA à destination de Dorey n'a pas obtenu le feu vert des Forces armées maliennes. Les 4 et 5 février, respectivement, deux camions transportant 1 122 personnes déplacées pour l'un et 456 pour l'autre, en provenance des villages de Dorey et Oussadja, dans la commune de I-n-Tillit, sont arrivés à Gao. Le 8 février, lors d'une reconnaissance aérienne au-dessus du village de Dorey, la MINUSMA a constaté que plusieurs bâtiments avaient été partiellement détruits ou incendiés, notamment près du marché. Des personnes déplacées en provenance I-n-Tillit n'ont cessé d'arriver, en plus des 9 055 déplacés originaires de la commune qui étaient arrivés à Gao en janvier et en février.

33. Le 25 janvier, le Ministre de la défense a fait savoir que les Forces armées maliennes avaient escorté des civils, depuis des secteurs auxquels des groupes extrémistes avaient imposé un blocus, notamment plus d'un millier de véhicules sur l'axe Gao-Labézanga, et plus de 450 personnes et leur bétail de Tin-Hama à Ansongo. Il a également annoncé que les bases de groupes terroristes avaient été détruites dans les cercles d'Ansongo et de Tessit. Selon certaines informations, des éléments extrémistes auraient imposé un autre blocus aux habitants de Tessit depuis janvier. Le 10 février, des affrontements entre Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara dans le village de Bakal, dans la commune de Tessit, lors desquels plusieurs personnes auraient été tuées, ont été signalés à la MINUSMA. Les Forces armées maliennes n'ont pas autorisé la MINUSMA à se rendre dans le secteur, que ce soit pour un déploiement terrestre ou une reconnaissance aérienne car des opérations militaires étaient en cours. Le 21 février, l'État islamique du Grand Sahara a sommé la population de Tagarangabot, dans la commune de Tin-Hama (cercle d'Ansongo), de quitter le village. La MINUSMA a pu surveiller la zone, notamment

par des moyens aériens, mais, le 24 février, le centre malien de conduite des opérations aériennes a refusé qu'un vol de dissuasion soit effectué.

34. Dans la région de Ménaka, les civils sont exposés à des menaces similaires. Le 6 janvier, l'État islamique du Grand Sahara a attaqué le village d'Inagam (à 25 km de Ménaka) et établi une présence dans ce secteur. Le 14 janvier, il a pris d'assaut le village d'Iguedou, dans le cercle d'Inékar, tuant trois éleveurs et volant leur bétail. Dans la ville de Ménaka, un membre du personnel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui avait été enlevé par des personnes armées non identifiées le 23 janvier a été libéré le 2 février. La MINUSMA a poursuivi ses patrouilles destinées à établir la confiance à Ménaka avec les forces de sécurité maliennes et a assuré le transport de 54 agents de police maliens supplémentaires déployés depuis Gao. Le 28 février, la MINUSMA a lancé quatre projets à effet rapide d'un coût total de 125 500 dollars destinés à remettre en état des bâtiments publics et à effectuer des travaux de maintenance du système d'alimentation en eau du village de Tineloine.

35. Entre novembre et décembre 2022, à Gao, des membres de l'État islamique du Grand Sahara ont mené deux attaques ciblées dans des camps de déplacés. Les personnes visées étaient soupçonnées de donner des informations à Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin ou aux Forces armées maliennes. La MINUSMA, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, effectue en moyenne cinq patrouilles par jour autour de six ensembles de camps de déplacés (17 camps au total) à Gao, deux patrouilles solo autour de cinq camps à Ansongo et deux patrouilles solo par jour autour de trois camps à Ménaka.

36. Dans la région de Kidal, des personnes déplacées originaires de Gao et de Ménaka se sont installées dans 26 camps. Les 7 et 8 février, la MINUSMA a aidé l'Équipe régionale d'appui à la réconciliation à organiser un dialogue, à Akoucheche (commune de Kidal), visant à apaiser les tensions entre les déplacés et la population locale. Des tensions similaires, au sujet de l'accès à l'eau, ont surgi à Inafaraq, dans la commune d'Aguelhok (cercle de Tessalit). Conjointement avec l'Équipe régionale d'appui à la réconciliation et une organisation non gouvernementale locale, la Mission a facilité un dialogue communautaire visant à promouvoir la cohésion sociale. Par ailleurs, quatre projets à effet rapide ont été mis en train à Kidal ainsi qu'à Inazaraf et à Intahék (cercle de Kidal) afin que 2 050 personnes et 440 membres de l'unité de l'armée reconstituée basée à Kidal puissent bénéficier d'un meilleur accès à l'eau.

37. Du 15 au 17 janvier, les mouvements signataires se sont réunis à Anéfis (région de Kidal) afin d'élaborer un cadre de sécurité commun pour les régions du nord. La décision des composantes de la CMA de fusionner a été annoncée lors d'une cérémonie à Kidal le 8 février. Le 20 janvier, la MINUSMA a achevé un projet de lutte contre la violence de proximité préalable au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration axé sur l'accès à l'eau et le maraîchage dont ont bénéficié 180 jeunes à risque, dont 80 femmes, à Matalmen, dans le cercle d'Aguelhok. Le 1^{er} février, un autre projet de lutte contre la violence de proximité a été lancé à Tissakadawen, dans le cercle d'Aguelhok. Il était destiné à 433 bénéficiaires directs, dont 135 femmes, tous des jeunes à risque et des ex-combattants et visait à offrir des emplois temporaires et à améliorer l'accès à l'eau.

38. Dans la région de Tombouctou, le 1^{er} mars, Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin a mené une attaque contre le camp des Forces armées maliennes à Acharane, tuant deux soldats et en blessant sept autres. La MINUSMA a fourni des services d'évacuation sanitaire primaire aux Forces armées maliennes. Elle a continué d'être la cible d'attaques. Les 9 et 10 janvier ainsi que le 7 et les 16 et 17 février notamment, des convois de la Mission ont essuyé des tirs directs et été la cible d'attaques à l'engin explosif improvisé le long de l'axe Tombouctou-Ber. La MINUSMA a aidé les forces de sécurité maliennes à renforcer leurs capacités de

gestion des foules et de protection et de respect des droits humains dans le cadre des activités de police. Elle a effectué 369 patrouilles, dont 12 de longue distance, afin d'assurer la sécurité des populations civiles dans la ville de Tombouctou et dans les cercles de Goundam, de Diré et de Niafunké. À Tombouctou, 26 patrouilles ont été menées en coordination avec les forces de sécurité maliennes.

Centre du Mali

39. Dans le centre du Mali, le nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé commises par les groupes extrémistes violents a augmenté. Entre le 6 janvier et le 1^{er} mars, 126 attaques, dont 29 à l'engin explosif improvisé, ont été enregistrées. Au moins 206 personnes, dont 84 civils, y compris 6 civiles (cinq femmes et une fille) ont été tuées et 80, dont 38 civils, y compris deux femmes, blessées. Le 21 février, un convoi de la force de la MINUSMA a heurté un engin explosif improvisé dans le cercle de Bandiagara ; trois soldats de la paix ont été tués et cinq autres blessés.

40. Le 7 février, dans un communiqué, le Ministère de la défense a confirmé que dans la nuit du 6 au 7 février, les Forces armées maliennes avaient mené une opération à Korientzé et N'Gorodia, dans la région de Mopti, et auraient tué 34 éléments terroristes et saisi du matériel.

41. Dans la commune de Sokolo, dans le cercle de Niono, les Forces armées maliennes ont gagné peu à peu du terrain, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'attaques et d'enlèvement et permis le retour d'un petit nombre de personnes dans les secteurs de Bankass, de Koro et de Niono. Dans le prolongement de ces efforts, la MINUSMA a mené des activités de réconciliation et facilité la création de conditions propices au retour volontaire des déplacés. Dans la commune de Dioungani (cercle de Koro), elle a facilité un dialogue en même temps que des projets tels que la reconstruction de greniers.

42. Les régions de Bandiagara et de San ont été le théâtre de multiples attaques menées par des groupes extrémistes violents. Le 24 janvier, des affrontements auraient eu lieu entre les éléments de la Katiba du Macina et des dozos (chasseurs traditionnels) dans le village de Gomassagou, dans la commune de Léssagou Habbé. Le 3 février, des extrémistes présumés ont attaqué Léssagou Habbé, probablement en représailles. Le 23 février, des éléments radicaux présumés ont mené une attaque dans le village de Kani Bozon, dans le nord de Bandiagara ; 13 personnes ont été tuées et 3 autres blessées lors de l'attaque, qui a entraîné le déplacement de près de 3 000 personnes. Rien qu'entre le 6 janvier et le 6 février, les intervenants humanitaires ont dénombré 9 222 déplacés de plus, dont 4 541 se trouvent dans la région de Bandiagara et 4 681 dans la région de Mopti.

43. La MINUSMA a effectué 241 patrouilles, dont 22 avec les forces de sécurité maliennes et 64 patrouilles de longue distance. Ces patrouilles visaient principalement à sécuriser la route reliant Sévaré et Bandiagara. Du 23 janvier au 3 février, à Mopti, la MINUSMA a formé 25 membres de la Police nationale au rétablissement et au maintien de l'ordre public. Pendant la même période, elle a formé 20 pompiers à des techniques de sauvetage et de secourisme. À Bla, Douentza, San, Ségou, Sirakoro et Tominian, elle a mené 10 missions intégrées sur le terrain afin d'avoir des échanges avec les populations locales au sujet de la cohésion sociale et de la réconciliation.

IV. Situation des droits humains

44. Le 4 février, le Gouvernement de la transition a soumis le rapport du Mali au titre de l'Examen périodique universel, rapport qui avait été établi avec le soutien

technique et financier de la MINUSMA. Une collaboration a également été maintenue avec les Forces armées maliennes en vue d'établir le projet de texte final d'un manuel de formation sur les droits humains, qui a été validé par un comité technique conjoint entre le 20 et le 22 février.

45. À la suite de la séance d'information et des consultations sur le Mali que le Conseil de sécurité a tenues le 27 janvier, une représentante de la société civile, qui avait été invitée à y présenter un exposé, a été la cible d'une campagne de dénigrement et d'attaques verbales sur les réseaux sociaux. La Commission nationale des droits de l'homme a exprimé sa préoccupation et demandé instamment aux autorités de protéger les défenseurs des droits de l'homme et les membres de leur famille. Le Représentant spécial a pris contact avec les autorités, qui ont indiqué qu'elles garantiraient la sécurité et la sûreté de cette personne.

46. Le 5 février, le Gouvernement de la transition a déclaré le Directeur de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA persona non grata, prétendument du fait d'« agissements déstabilisateurs et subversifs » à l'occasion de « différentes sessions » du Conseil de sécurité, et l'ont sommé de quitter le pays dans un délai de 48 heures. Le Secrétaire général, la MINUSMA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont dit déplorer vivement la décision du Gouvernement, ont souligné qu'un dialogue constructif sur les questions relatives aux droits humains était nécessaire et ont rappelé que la doctrine de persona non grata ne s'appliquait pas au personnel des Nations Unies.

47. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains, 28 évaluations des risques ont été réalisées pendant la période considérée au sujet du soutien fourni aux forces de sécurité non onusiennes, y compris les Forces de défense et de sécurité maliennes et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Elles avaient trait aux transports, au partage de renseignements, aux travaux de construction ainsi qu'au carburant et aux rations destinées aux bataillons de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Entre autres, les mesures d'atténuation ci-après ont été recommandées : limiter l'éventail et le type d'informations partagées avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, assurer le suivi de l'examen des cas de violations avérées, faire mieux connaître le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

48. La note trimestrielle sur la situation des droits de l'homme portant sur la période allant d'octobre à décembre 2022 a été publiée le 22 mars 2023. En janvier et en février 2023, la MINUSMA a effectué cinq missions de contrôle sur le terrain dans les villes de Bourem (région de Gao), de Douentza (région de Douentza), de Goundam (région de Tombouctou), de Kidal (région de Kidal) et de Ségou (région de Ségou). Par ailleurs, 20 enquêtes sur des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire concernant l'ensemble du pays sont actuellement menées à distance : 2 dans la région de Tombouctou, 11 dans le centre, 1 dans la région de Ménaka, 2 dans la région de Kidal et 4 dans la région de Gao.

49. La MINUSMA a recensé et confirmé 224 violations (39) des droits humains et atteintes (185) à ces droits : 95 personnes ont été tuées [82 hommes, 5 femmes et 8 enfants (7 garçons et 1 fille)] et 87 blessées [38 hommes, 19 femmes et 30 enfants (15 garçons et 15 filles)] et 42 hommes ont été victimes d'enlèvement ou de disparition forcée. Les groupes extrémistes violents sont les principaux auteurs d'actes de violence commis contre des civils, 170 cas d'atteintes dont ont été victimes 116 hommes, 21 femmes et 33 enfants (18 garçons et 15 filles) leur étant attribuables. Il a été établi que des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ont été commises lors d'opérations militaires menées par les Forces armées maliennes, notamment lors d'opérations auxquelles du personnel de sécurité étranger et des dozos (chasseurs traditionnels) avaient pris part.

Cinquante-cinq cas d'arrestation et de détention arbitraires lors d'opérations militaires ont été enregistrés.

Violences sexuelles liées au conflit

50. Dans le Système de gestion de l'information sur la violence de genre, 230 faits de violence sexuelle ont été enregistrés. La MINUSMA a continué de travailler avec le Haut Conseil islamique du Mali et a notamment facilité l'organisation d'un atelier national sur les violences sexuelles liées au conflit auquel ont participé 51 chefs religieux, dont quatre femmes, et qui a abouti à l'adoption et à la validation, le 28 janvier, d'une fatwa (droit islamique) interdisant les violences sexuelles liées au conflit. Cette fatwa contribue à la prise en main par le pays de la prévention des violences sexuelles liées au conflit et de la lutte contre de telles violences. Par ailleurs, du 7 au 9 février, la MINUSMA a facilité l'organisation d'une formation sur la protection contre les violences sexuelles liées au conflit à l'intention de 267 chefs de file de la société civile dans la région de Kidal.

Les enfants et les conflits armés

51. L'Organisation des Nations Unies a constaté que le nombre de violations graves (264) commises contre des enfants avait augmenté par rapport à la période précédente (215) et que 134 enfants avaient été directement touchés. Ces violations comprenaient le recrutement et l'utilisation (135, contre 68 pendant la période précédente), le meurtre ou les atteintes à l'intégrité physique (61), les violences sexuelles (4), les enlèvements (19), les attaques contre les écoles et les hôpitaux (31, contre 5 pendant la période précédente) et le refus d'accès humanitaire (14). Parmi les 135 enfants recrutés, 67 ont quitté les groupes armés pendant la période considérée, 15, dont trois filles, ont été enlevés et recrutés de force et une fille a été enlevée à des fins sexuelles.

52. De janvier à mars, la MINUSMA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 54 personnes référentes en matière de protection de l'enfance de la CMA et des deux composantes de la Plateforme, dont trois femmes, dans les régions de Kidal et de Gao. Les ateliers ont été suivis de réunions avec les groupes armés, de campagnes de sensibilisation et de visites dans des camps de groupes armés visant à vérifier l'âge des éléments de ces groupes.

V. Situation humanitaires

53. La persistance du conflit et des violences dirigées contre les civils a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées, passé de 350 000 en janvier 2022 à plus de 412 000 en décembre 2022. En outre, 175 000 autres personnes se sont réfugiées dans les pays voisins.

54. En 2023, 8,8 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire. Ce chiffre a augmenté de 17 % par rapport à 2022 du fait des déplacements liés au conflit, des chocs climatiques et de l'insécurité alimentaire. Au total, 5,1 millions d'enfants (ce qui représente une augmentation de 59 %) ont besoin d'aide et 1,4 million (ce qui représente une augmentation de 21 %) souffrent de malnutrition aiguë. Les intervenants humanitaires ont demandé 751,4 millions de dollars pour venir en aide à 5,7 millions de personnes, mais l'accès humanitaire reste très difficile.

VI. Difficultés d'ordre opérationnel

55. La mise en œuvre du plan d'adaptation de la force s'est poursuivie. Le développement d'infrastructures critiques a continué à Gao, à Mopti et à Tombouctou afin de faciliter le déploiement de trois unités d'hélicoptères supplémentaires, fournies par le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan, ainsi qu'un deuxième aéronef-cargo fourni par la Tunisie au deuxième trimestre de 2023.

56. Des difficultés persistent sur le plan logistique car, depuis juillet 2022, trois des quatre compagnies de combat spécialisées dans l'accompagnement des convois ne sont pas disponibles, ce qui met à rude épreuve les capacités de la force et absorbe des ressources considérables au détriment d'autres tâches, notamment la protection des civils. Il a donc fallu réduire la taille des convois et donné la priorité à l'acheminement de carburant et de rations, ce qui a retardé considérablement le transport d'autres conteneurs, freiné des projets d'ingénierie et pesé sur la disponibilité des véhicules. Pour faire face à ce problème, la MINUSMA étudie la possibilité d'utiliser un système de transport multimodal qui permettrait d'acheminer les cargaisons en passant par des pays voisins. Elle a achevé la construction d'un aérodrome à Kidal, réservé à la Mission et aux Forces armées maliennes, qui sera opérationnel une fois que l'Agence nationale de l'aviation civile aura donné son approbation.

57. Le 20 février, la Jordanie a fait savoir à l'Organisation des Nations Unies qu'elle avait décidé de mettre fin immédiatement à sa contribution à la MINUSMA. En conséquence, trois des quatre unités de l'équipe spéciale mobile (celles de la Jordanie, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ne sont plus opérationnelles. Une étude des capacités militaire sera réalisée sous la conduite du Siège de l'Organisation des Nations Unies du 20 mars au 3 avril en vue de régler cette question, entre autres.

Accès et liberté de circulation du personnel de la MINUSMA

58. La MINUSMA a recensé six restrictions aux déplacements terrestres imposées par les Forces armées maliennes. Par exemple, le 14 janvier, les Forces armées maliennes ont informé la MINUSMA que les déplacements terrestres au sud de la ville d'Ansongo n'étaient pas autorisés car des opérations dirigées contre des groupes extrémistes étaient en cours. Depuis, la MINUSMA n'a pas eu accès à ces secteurs. Pour la même raison, dans le centre du pays, elle a dû reporter *sine die* une mission d'établissement des faits à Kani Bonzon, dans le cercle de Bandiagara.

59. Au 1^{er} mars, la MINUSMA avait demandé 1 231 autorisations de vol ; 297 ont été refusées (soit 24,1 % des demandes) et la plupart de ces demandes (238) concernaient des drones de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. De manière générale, les restrictions continuent de varier d'un secteur à l'autre. Au total, 245 autorisations de vol ont été refusées dans le secteur est, deux dans le secteur centre et 50 dans le secteur ouest. Afin de garantir la sécurité des convois, la Mission a utilisé d'autres moyens aériens, notamment des hélicoptères et des plateformes à voilure fixe pilotée de renseignement, de surveillance et de reconnaissance le long des routes de réapprovisionnement, notamment sur l'axe Gao-Kidal.

60. Le 18 janvier, le commandant de la force par intérim de la MINUSMA et le chef d'état-major de l'armée de l'air malienne se sont rencontrés à Bamako afin d'examiner la procédure relative aux vols de drones arrêtée le 15 novembre 2022. Toutefois, aucun progrès n'a été fait en vue de la reprise des vols de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, bien que la Mission ait appliqué les mesures convenues avec les autorités maliennes, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations. Le 15 février, la MINUSMA a envoyé une note verbale aux autorités

maliennes afin d'appeler leur attention sur cette situation et a demandé que le comité technique se réunisse pour faire le point.

Communication externe

61. Dans le cadre des activités qu'elle mène pour lutter contre la désinformation et la mésinformation, la MINUSMA a renforcé ses partenariats avec les médias locaux et les organisations de la société civile en vue de faire mieux connaître ses activités. De janvier à mars, elle a effectué des visites sur le terrain à Gao, Kidal et Tombouctou afin de permettre aux blogueurs et aux personnes militant sur le Web de mieux rendre compte des effets positifs de la Mission. Par ailleurs, Mikado, la Radio des Nations Unies, a continué de diffuser son programme hebdomadaire intitulé « Le vrai du faux », qui vise à lutter contre la désinformation sur les médias sociaux.

62. La MINUSMA a soutenu financièrement la caravane pour la paix et la diversité, une initiative menée dans le cadre du festival Ségou'Art, qui a eu lieu du 30 janvier au 5 février, en vue de promouvoir la paix en s'appuyant sur la richesse des expressions culturelles maliennes. Le festival a donné l'occasion à la radio Mikado d'organiser des réunions d'information sur le mandat et les activités de la MINUSMA.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

63. La MINUSMA a été la cible de neuf attaques, dont cinq ont eu lieu à Tombouctou, deux à Mopti et deux à Gao. Lors de ces attaques, trois soldats de la paix ont été tués et cinq autres blessés. Le nombre d'attaques contre la MINUSMA a diminué par rapport à la période précédente, pendant laquelle 18 attaques, qui ont fait 38 blessés, avaient été signalées. Le groupe de travail de la MINUSMA sur la lutte contre les engins explosifs improvisés a étendu le champ d'application de la méthode de raisonnement tactique de la Mission à la composante Police, à la composante civile et aux intervenants humanitaires. Une surveillance hostile au moyen de drones non identifiés survolant les camps de la MINUSMA a continué. Entre le 16 et le 19 janvier, quatre drones suspects ont survolé des camps de la MINUSMA : deux à Tombouctou et deux à Goundam.

64. La Mission a régulièrement appliqué des mesures de gestion des risques de sécurité et les infrastructures ont continué d'être renforcées dans les camps géants afin de réduire le risque de tirs indirects. Des activités ont également été menées afin de pallier les lacunes en matière d'évacuation sanitaire primaire. Par exemple, une formation a été dispensée à 29 policiers hors unités constituées et à des membres de huit unités de police constituée dans toutes les régions.

65. Le Groupe des commissions d'enquête a établi cinq comptes rendus d'incident, dont un concernait des tirs directs dans une attaque qui a fait un mort et trois blessés graves parmi les soldats de la paix, un autre des tirs et un troisième des blessures graves lors d'un accident du travail. Un des deux autres comptes rendus portait sur un incident de tir qui a entraîné la mort d'un soldat de la paix. Le 1^{er} février, une commission d'enquête s'est réunie pour examiner les circonstances de l'attaque menée le 16 décembre 2022 contre une patrouille d'une unité de police constituée lors de laquelle deux Casques bleus nigériens ont été tués et quatre autres grièvement blessés. La composante Police de la MINUSMA s'emploie à faciliter les enquêtes maliennes afin que les auteurs soient traduits en justice. Après que la Commission d'enquête du Siège de l'Organisation a achevé ses travaux sur les multiples attaques à l'engin explosif improvisé menées contre le bataillon de combat égyptien spécialisé dans l'accompagnement des convois, un groupe de travail a été créé en vue de mettre en œuvre les recommandations.

66. Le 24 janvier, la Cour d'assises de Bamako a condamné une personne pour une attaque perpétrée le 22 février 2019 sur la route menant à Siby, contre des soldats de la paix lors de laquelle cinq Casques bleus ont été tués et deux autres blessés. L'attaque a également fait une victime civile. La peine capitale a été prononcée contre l'accusé. Il est à noter qu'aucune peine de mort n'a été exécutée au Mali depuis quatre décennies en raison d'un moratoire de fait.

VII. Capacités de la MINUSMA

Composante militaire

67. Au 1^{er} mars, 12 237 membres du personnel militaire, soit 92,08 % de l'effectif autorisé de 13 289 personnes, étaient déployés. Les femmes représentaient 4,52 % de l'effectif total.

Composante Police

68. Au 1^{er} mars, 1 598 membres du personnel police, soit 83,2 % de l'effectif autorisé de 1 920 personnes, étaient déployés. Les femmes représentaient 27 % des 276 policiers hors unités constituées et 11,8 % des 1 322 membres d'unités de police constituées.

Personnel civil

69. Au 20 mars, le personnel civil des Nations Unies comptait 1 790 personnes, soit 90 % de l'effectif autorisé de 2 000 personnes, dont 745 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 870 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 175 Volontaires des Nations Unies. Les femmes représentaient 27 % du personnel civil.

Performance

70. La MINUSMA a continué d'enregistrer des progrès dans la réalisation de ses engagements au titre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, notamment par le truchement du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Elle continue de collecter régulièrement des données et d'ajuster ses interventions tous les trimestres pour mettre en œuvre son mandat de manière optimale. En janvier, elle a facilité une évaluation de l'impact de l'ensemble de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 et a notamment analysé les tendances concernant la transition politique, la mise en œuvre de l'accord de paix, la protection des civils et la capacité de garantir la sécurité et l'état de droit, la protection des droits humains et le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. En février, un groupe de la planification stratégique a été mis en place à l'échelle de la Mission afin de définir les priorités et les cibles nécessaires à la bonne exécution du mandat jusqu'au 30 juin.

71. Dans le cadre du plan d'évaluation trimestriel, la Mission a procédé à 22 évaluations de la performance en combinant l'outil d'évaluation des unités militaires et l'outil de retour d'information sur la gestion institutionnelle. Sept unités dépassaient la norme et 15 y satisfaisaient. La MINUSMA a systématiquement pris des mesures pour améliorer la performance lorsque les évaluations avaient obtenu un score égal ou inférieur à 75 %, y compris des observations, une description exhaustive des déficiences à surmonter et des recommandations.

72. La composante Police de la MINUSMA a établi neuf rapports d'appréciation et d'évaluation de la performance. Onze évaluations du matériel appartenant aux contingents ont été réalisées et des inspections opérationnelles ont été effectuées. Toutes les unités ont été jugées satisfaisantes.

Déontologie et discipline

73. Aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée au cours de la période considérée. La MINUSMA a continué d'appliquer sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, au moyen de cours d'initiation et de remise à niveau dispensés à toutes les catégories de personnel. Elle a proposé des activités d'information, notamment de sensibilisation, aux populations locales. Le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et la Défenseuse des droits des victimes se sont rendus au Mali en janvier afin d'examiner l'application de la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles énoncée dans le document publié sous la cote [A/71/818](#).

Questions environnementales

74. La MINUSMA a continué de remplacer les stations d'épuration en conteneur devenues vétustes par des solutions intégrées. Elle poursuit également les évaluations environnementales de clôture en vue du départ des contingents se trouvant à Bamako.

75. Le 13 janvier, la MINUSMA a assisté au lancement du pacte pour l'énergie à Abou Dhabi visant à atteindre l'objectif fixé par l'Organisation, à savoir porter à 80 % d'ici à 2030 la part de l'énergie renouvelable, et à contribuer à sa réalisation.

VIII. Observations

76. L'année 2023 sera décisive pour le Mali, plusieurs élections étant prévues dans le cadre du rétablissement de l'ordre constitutionnel au premier trimestre de 2024. Ce processus doit être mené à bien dans les délais fixés car il contribuera à poser les fondements d'une gouvernance démocratique conformément aux engagements internationaux pris par le Mali. Il permettra également de poursuivre les réformes en cours visant à s'attaquer aux profondes difficultés auxquelles le pays doit faire face et créera un environnement plus propice à la mobilisation de l'appui international requis afin que la stabilisation s'inscrive dans la durée.

77. Ces derniers mois, la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition a avancé. À cet égard, je trouve encourageantes les mesures actuellement prises pour rendre pleinement opérationnelle l'Autorité indépendante de gestion des élections, l'AIGE, unique organe de gestion électorale, ainsi que l'adoption de lois relatives à la réorganisation territoriale, les modifications récemment apportées à la loi électorale de juin 2022 et la poursuite du processus de révision constitutionnelle. En ce qui concerne l'examen de la Constitution, je note que des mesures ont été prises afin de recueillir un consensus à la suite de la présentation de l'avant-projet de texte en octobre 2022.

78. Néanmoins, et comme l'ont confirmé les autorités, notamment lors de la récente visite à Bamako du Médiateur de la CEDEAO et ancien Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, du retard a été pris dans l'exécution de certaines activités essentielles, notamment en ce qui concerne l'installation des antennes locales (coordinations) de l'AIGE et le processus constitutionnel. À moins d'un an de la fin prévue de la transition, il incombe aux autorités maliennes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer ce processus de sorte que l'ordre constitutionnel soit rétabli dans les délais convenus. Ces efforts doivent être soutenus comme il convient au niveau international. Je demande donc de nouveau instamment à tous les partenaires de fournir l'assistance nécessaire et, dans un premier temps, de combler le déficit de financement qu'accuse le panier de fonds administré par le PNUD,

aucune contribution n'ayant été annoncée pour 31 % des ressources nécessaires. Un appui supplémentaire sera nécessaire lorsque toutes les informations relatives au budget des élections seront disponibles. Dans l'intervalle, la MINUSMA continuera de soutenir le processus électoral de diverses manières et de participer, aux côtés de l'Union africaine et de la CEDEAO, aux mécanismes de suivi sous conduite malienne relatifs à la transition.

79. Des progrès ont été faits en ce qui concerne le processus électoral, mais tel n'est pas le cas du processus de paix. La période considérée a été marquée par la paralysie persistante des mécanismes de suivi de l'application de l'accord de paix, ainsi que par des accusations et contre-accusations de violations du cessez-le-feu et des propos inquiétants, dont des discours de haine, tenus par divers acteurs dans les médias sociaux, et ce, dans un climat de méfiance profonde. Je félicite la Médiation internationale, dont l'Algérie est le chef de file, de s'employer sans relâche à faire en sorte que les parties continuent de dialoguer, comme elle l'a fait lors d'une visite du Ministre algérien des affaires étrangères, Ramtane Lamamra, à Bamako. Je note avec satisfaction que le Président de la République algérienne, Abdelmajid Tebboune, participe personnellement à ces efforts. Il a reçu à Alger une délégation ministérielle malienne puis des représentants des mouvements signataires de l'accord de paix.

80. Comme je l'ai déjà affirmé, l'accord de paix reste le meilleur moyen de promouvoir une réconciliation durable et de mettre fin aux cycles répétés de violence auxquels le nord du Mali est en proie. Les efforts de paix devraient être fondés sur un développement durable inclusif qui ne laisse personne de côté de façon à venir à bout des causes profondes du conflit et de la fragilité.

81. Pour surmonter les difficultés actuelles, il faudra que les autorités de transition fassent preuve d'une volonté politique et d'une attention constantes, que la coordination et la coopération entre la MINUSMA et le pays hôte soient renforcées et que le soutien international soit maintenu, tout en gardant à l'esprit que la stabilisation du Mali et celle de la région en général sont intrinsèquement liées. L'organisation rapide d'une réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord permettra aux parties de parler de leurs préoccupations respectives dans un cadre approprié et, espérons-le, de s'entendre sur la voie à suivre, la Médiation internationale s'employant activement à faciliter ces efforts. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière aux moyens d'accélérer les travaux de la commission spéciale chargée de formuler des recommandations sur l'intégration des hauts responsables des mouvements signataires dans la chaîne de commandement des forces nationales de défense et de sécurité, sur l'intégration des hauts responsables civils des mouvements et sur la mise en place d'un programme global de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'aux mesures à prendre dans le cadre des réformes politiques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de certains aspects de l'accord de paix, en faisant fond sur les améliorations figurant dans le projet de constitution et les lois relatives à la réorganisation territoriale, et aux dimensions socioéconomiques du processus de paix. De son côté, la MINUSMA, qui préside la Commission technique de sécurité, multipliera les contacts avec les parties en ce qui concerne le suivi de l'application du cessez-le-feu, qui doit être respecté.

82. Il est essentiel que les parties surmontent de toute urgence l'impasse actuelle compte tenu des conditions de sécurité qui règnent, en particulier dans le nord-est du Mali, où les groupes terroristes s'en prennent inlassablement aux civils, et de toutes les conséquences humanitaires liées à cette situation. Seule une collaboration entre les parties, dans le cadre de l'accord de paix, permettra de maîtriser la situation et de mettre en place les conditions de sécurité minimales requises pour que les dividendes de la paix puissent enfin être apportés. En attendant, je tiens à saluer de nouveau

l'énorme travail effectué par les intervenants humanitaires qui viennent en aide aux populations dans le nord et le centre du pays en dépit des menaces pesant sur leur sécurité et des difficultés d'accès. Je demande aux donateurs de contribuer plus généreusement au financement de l'action humanitaire menée au Mali.

83. La situation des droits humains demeure également très préoccupante. Je condamne énergiquement toutes les violations et atteintes. La plupart d'entre elles sont commises par les groupes terroristes, mais c'est à l'État qu'il incombe au premier chef de faire en sorte que les opérations de lutte antiterroriste soient menées dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, que les violations et atteintes fassent rapidement l'objet d'enquêtes transparentes et que les auteurs soient traduits en justice, et que les défenseurs des droits humains soient protégés. Je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est déterminée à travailler en collaboration avec les autorités maliennes en vue de promouvoir et de protéger les droits humains dans le cadre des obligations internationales du Mali et j'espère que cette question fera l'objet d'un dialogue constructif et franc de sorte que soient créées des conditions permettant à la MINUSMA d'accomplir plus facilement toutes les tâches prescrites et d'accroître son appui au renforcement des capacités. J'accueille avec satisfaction des mesures prises récemment par les autorités, notamment la création d'une division des droits de l'homme au Ministère de la justice et des droits de l'homme et l'adoption d'une loi relative à la réparation des préjudices causés par des violations des droits de l'homme, mais je déplore vivement la décision des autorités d'expulser le Directeur de la Division des droits de l'homme de la Mission.

84. Ces derniers mois, la MINUSMA a continué d'accomplir les tâches, correspondant à ses grandes priorités stratégiques, qui lui ont été confiées afin de venir en aide au Mali et au peuple malien, notamment à l'appui de la stabilisation des régions du centre, et de contribuer à la protection des civils et à d'autres activités connexes. Elle l'a fait malgré les énormes difficultés dues aux conditions de sécurité qui règnent et aux menaces asymétriques connexes et alors que son effectif est insuffisant et que ses capacités sont limitées par rapport à l'ampleur des besoins sur le terrain, que sa liberté de circulation est restreinte, en particulier concernant l'utilisation de certains de ses moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Sur ce dernier point, l'entière coopération des autorités maliennes est d'une importance décisive. Non seulement les obstacles à la liberté de circulation de la MINUSMA empêchent la Mission de bien protéger les civils et d'appuyer plus efficacement la stabilisation, ce que la population malienne attend d'elle, mais ils compromettent davantage la sécurité des soldats de la paix. La MINUSMA poursuivra ses échanges avec les autorités à ce sujet dans le contexte de l'accord sur le statut des forces. Elle continuera également de s'efforcer de promouvoir une planification conjointe et une coordination plus étroite sur le terrain afin que les ressources disponibles soient mieux utilisées à un moment où les besoins en matière de protection augmentent.

85. Pour terminer, je tiens à remercier de nouveau le personnel et l'équipe de direction de la MINUSMA de leur résilience et de leur dévouement. L'Organisation des Nations Unies continuera de coordonner étroitement ses efforts avec ceux de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union européenne afin d'apporter au Mali le soutien le plus efficace possible.

Annexe I

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au 20 mars 2023**

Pays	Composante militaire			Composante Police									
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Allemagne	613	52	665	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autriche	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	1 211	68	1 379	2	1	3	215	65	280	217	66	283	
Belgique	7	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénin	236	24	260	17	–	17	10	–	10	27	–	27	
Bhoutan	5	–	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	636	26	662	20	19	39	132	8	140	152	27	179	
Burundi	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cambodge	229	34	263	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	2	1	3	4	–	4	–	–	–	4	–	4	
Canada	4	–	4	2	2	4	–	–	–	2	2	4	
Chine	389	18	407	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	644	29	669	12	5	17	–	–	–	12	5	17	
Danemark	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	1 051	26	1 077	16	1	17	146	14	160	162	15	177	
El Salvador	94	19	113	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	1	–	1	4	1	5	–	–	–	4	1	5	
Estonie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	7	2	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	4	–	4	–	1	1	–	–	–	–	1	1	
France	23	–	23	10	3	13	–	–	–	10	3	13	
Gambie	7	1	8	6	1	7	–	–	–	6	1	7	
Ghana	123	16	139	2	–	2	–	–	–	2	–	2	
Guatemala	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	614	53	667	5	4	9	–	–	–	5	4	9	
Indonésie	8	–	8	4	4	8	–	–	–	4	4	8	
Iran (République islamique d')	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	2	–	2	3	–	3	–	–	–	3	–	3	
Jordanie	335	–	335	19	1	20	–	–	–	19	1	20	
Kenya	8	1	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Lettonie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	147	15	162	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lituanie	39	6	45	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	7	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mexique	8	1	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Népal	163	17	180	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Niger	860	9	869	9	7	16	–	–	–	9	7	16
Nigéria	62	16	78	–	2	2	106	31	137	106	33	139
Norvège	3	–	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pakistan	208	14	222	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	3	1	4	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Portugal	2	–	2	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Roumanie	4	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	78	3	81	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	939	31	970	15	5	20	263	52	315	278	57	335
Sierra Leone	16	4	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	241	–	241	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suède	119	18	137	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suisse	5	–	5	3	–	3	–	–	–	3	–	3
Tchad	1 396	30	1 426	7	–	7	–	–	–	7	–	7
Tchéquie	3	2	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Togo	674	63	737	16	12	28	253	27	280	269	39	308
Tunisie	82	4	86	16	5	21	–	–	–	16	5	21
Türkiye	–	–	–	10	1	11	–	–	–	10	1	11
Ukraine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Zambie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	11 426	601	12 027	208	76	284	1 125	197	1 322	1 333	273	1 606

